

*Initiatives ministérielles*

Donnons aux deux parties la possibilité de faire valoir leurs arguments, ce qui n'a pas été possible jusqu'ici car nous savons tous—au cas où certains l'ignoreraient, je précise—que l'employeur a jusqu'ici refusé de négocier les pensions de retraite et la sécurité d'emploi des manutentionnaires du port de Thunder Bay.

Je présenterai la motion plus tard dans la journée. Je demande à tous les députés présents d'y réfléchir car le mécanisme diffère quelque peu de ce qui est normalement prévu. Je soutiens, toutefois, que son unicité même permettra de régler ce cas particulier.

Je crois comprendre que le ministre examine cela sérieusement. Ce qu'il craint, je crois, c'est que les choses dégénèrent et que l'arbitre nommé par le gouvernement finisse essentiellement par prendre de toute façon la décision.

J'espère que, les deux parties étant davantage présentes aux négociations et bénéficiant du savoir-faire technique des deux autres personnes, nous arriverons à trouver quelque solution durable à ce problème plutôt que de nous contenter du genre de cataplasme qu'un médiateur-arbitre met d'habitude en place. Un arbitre n'est habituellement pas en mesure de traiter les questions complexes de l'ensemble du secteur industriel car, pour dire les choses simplement, il ne travaille pas quotidiennement dans ce secteur. Je compte sur le gouvernement pour accueillir favorablement cet amendement, car il vise à régler un problème que les travailleurs et les habitants de Thunder Bay souhaitent, j'en suis sûr, voir résoudre tôt ou tard et que les employeurs du terminus de la tête des Grands Lacs proposent justement de faire avec les 900 employés qui restent dans cette ville.

Je tiens à faire savoir aussi au gouvernement que nous, de ce côté-ci, sommes très inquiets de toutes ces lois de retour au travail qui nous sont proposées ici assez régulièrement. Je veux signaler les trois projets de loi dont nous avons été saisis jusqu'à maintenant, à savoir un premier, pas plus tard qu'en juin dernier, puis celui dont nous parlons maintenant et la loi de retour au travail de l'AFPC.

Tout d'abord, je félicite le ministre qui, dans ce projet de loi tout comme dans la mesure législative du mois de juin, autorise le recours à un médiateur-arbitre. J'espère que nous poursuivrons dans cette voie et que nous aurons recours à un conseil d'arbitrage. J'admets que je comprends mal pourquoi les ministériels ont refusé le recours à un médiateur-arbitre dans le différend avec l'AFPC et pourquoi, comme nous l'avons vu à la Chambre récemment, le président du Conseil du Trésor a plutôt opté pour une loi de retour au travail.

La politique inégale du gouvernement en matière de relations de travail au Canada et le peu d'orientation qu'il donne, tant à ses gestionnaires qu'à ses employés, finiront par nous causer des problèmes, si ça continue.

Le gouvernement devrait prendre garde et cesser d'appliquer ce genre de pression sur le processus de négociation collective, car il risque de le détruire complètement. Je ne voudrais pas exagérer la situation, mais le gouvernement doit se rendre compte que, s'il prend l'habitude de recourir à des lois pour exiger le retour au travail, un temps viendra où les employés refuseront d'obéir. Toute la structure de nos lois et de nos institutions s'effondrera alors. Le risque est bien réel. C'est tout simplement ce qui peut arriver si nous continuons de trancher sans prendre la peine de laisser les parties régler leur différend.

Il m'est arrivé maintes fois de discuter de cette question avec le ministre et avec des membres des deux partis. Je tiens à ce que l'on sache bien à la Chambre que, pour ma part, je doute que le directeur général de la Direction de la médiation et de la conciliation, ou le ministère du Travail et son ministre, ait accompli un travail convenable dans toute cette affaire.

En tant que députés, nous n'avons pas le choix, en raison des divers intérêts et des diverses pressions en cause, nous devons voter en faveur d'une telle mesure législative. Si nous votons en faveur, ce n'est pas parce que nous aimons la mesure, mais parce que nous avons conscience de la gravité des problèmes que connaissent les agriculteurs de l'Ouest en ce moment et de la nécessité de maintenir notre réputation internationale de fournisseur de grains au reste du monde.